

**Nombre de membres en exercice:** 14

**Séance du mercredi 26 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juin l'assemblée régulièrement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Xavier SÉNÉGAS.

**Présents :** 9

**Sont présents:** Xavier SÉNÉGAS, Alain BOUISSET, Cedric CATHALA-CAUMETTE, Andre CABROL, Damien ABRIAL, Frederic BELOT, Michele CLAUSTRES, Gaelle GORUCHON, Louis SCIBONA

**Votants:** 11

**Représentés:** Michel CABROL, Marine VIRGOS

**Excuses:**

**Absents:** Anais MUNILL, Elena RUIZ, Jean-Maxime SANTURE

**Secrétaire de séance:** Gaelle GORUCHON

**Ordre du jour:**

1/ Approbation du PV de la séance du 11 juin 2024

2/ Délibérations :

- DM au budget BP00520
- DM au budget BP00521
- Adhésion au groupement d'achat du SDET
- Plan de financement actualisé- Rte de Caunes - Tranche 2 + Parking - DSIL 2024

3/ Travaux

4/ Divers

La séance est ouverte ; il est 20h.

1/ Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 11 juin 2024

2/ Délibérations :

- Objet: DM 1 - BP00520 - Vote de crédits supplémentaires - albine - 2024 DE 56

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES RECETTES**

**TOTAL :** 0.00 0.00

**INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES RECETTES**

1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	234500.00	
21318 - 247	Autres bâtiments publics	-234500.00	

**TOTAL : 0.00 0.00**

**TOTAL : 0.00 0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

- Objet: DM 2 - BP 00521 - Vote de crédits supplémentaires - eau albine - 2024 DE 57

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été mal imputés, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES RECETTES**  
**TOTAL : 0.00 0.00**

**INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES RECETTES**

1641 - 42	Emprunts en euros		900000.00
1681 - 42	Autres emprunts		-316000.00
1687 - 42	Autres dettes		-584000.00
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

- Objet: ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTÉ PAR LE SDET - 2024 DE 58

Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Énergies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), des Hautes-Pyrénées (SDE65) du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Le conseil Municipal,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que la commune d'ALBINE au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune d'ALBINE sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune d'ALBINE au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune d'ALBINE.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'ALBINE et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'ALBINE

Cette délibération est mise aux voix :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

- Objet: PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ - OP ROUTE DE CAUNES - TRANCHE 2 + PARKING - 2024 DE 59

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été votée lors du conseil municipal du 30 janvier 2023 pour demander des subventions auprès de l'Etat et du Département concernant le projet "**d'Aménagement de la Route de Caunes - Traverse Tranche2 + Parking**" situé sur la RD88 et traversant le coeur du village.

L'estimation du montant total du projet dans sa globalité (route, trottoirs, parkings, espaces verts) s'élevait alors à 718 181.71 € HT.

Le montant de l'assiette éligible à la DSIL 2024 est de **560 850€** ;

De fait, un nouveau plan de financement proposé, est comme suit :

- Demande au **Département** pour **215 454€, soit 38.41%**
- Demande à **l'Etat au titre de la DSIL 2024** pour **84 128€, soit 15%**
- Demande à la **Région** pour **79 000€, soit 14.08%**
- **Autofinancement** de la commune pour **182 268€, soit 32.51%**

Le conseil municipal approuve et vote à la majorité POUR, le nouveau le plan de financement et les demandes d'aides financières auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

### 3/ Travaux

- Goudronnage prévu chemin de l'Estrade
- Mise en place des jeux enfants au Lac
- Faire une mise à jour des "petits" travaux restants

### 4/ Divers

- Embauche d'étudiants durant l'été

---

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait à ALBINE, le 05/07/2024

Le Secrétaire,



Le Maire,

